



## Pro-ARIDES

Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée  
et le Développement Economique du Sahel

## Note Technique Recherche-Action

Produit des ateliers  
d'écriture  
de mars 2023

# Démarche pour réussir les négociations sociales autour du foncier rural ; un préalable à une sécurisation foncière durable des bas-fonds au Burkina Faso

Cas de la zone Pro-ARIDES

**Auteurs :** Bala Wenceslas SANOU ;  
Marius DAMIBA ; Salfo ZALLE ;  
Yacouba GANABA



Ministry of Foreign Affairs of the  
Netherlands



MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES DU DANEMARK  
Danida

SNV



WAGENINGEN  
UNIVERSITY & RESEARCH



KIT  
Royal  
Tropical  
Institute



## 1 Résumé

La négociation sociale autour du foncier rural comporte des étapes essentielles dont la réussite nécessite d'impliquer un ensemble d'acteurs clés à chaque niveau. Bien conduite, cette négociation sociale prépare et facilite le processus de sécurisation foncière indispensable à la durabilité des investissements et aménagements. Le processus de négociation sociale est proposé comme un préalable à une éventuelle sécurisation formelle des sites de bas-fonds à aménager.

## 2 Introduction

Un des axes du Programme Pro-ARIDES (voir encadré ci-contre) porte sur la sécurisation des droits fonciers individuels et collectifs. La recherche-action de 2022 a constaté que la procédure de sécurisation des droits fonciers n'était pas toujours bien maîtrisée. Par ailleurs, les pratiques de sécurisation restent encore orientées sur la formalisation des droits fonciers sans accorder une attention suffisante à l'étape préalable nécessaire qu'est la négociation sociale autour de la clarification du statut foncier de l'espace rural à aménager. Ce processus facilite la compréhension, l'acceptation et l'engagement des acteurs locaux, et contribue alors à limiter les remises en cause ultérieures. Il permet également une démarche d'aménagement d'une ressource locale d'utilisation commune qui peut alors se faire en tenant compte des intérêts parfois divergents des différents utilisateurs de cette ressource. Il s'agit, par exemple, des besoins d'eau pour des productions agricoles d'une part et pour des activités pastorales d'autre part.

*Le Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée et le Développement Économique du Sahel (Pro-ARIDES) est financé par le ministère néerlandais des Affaires étrangères et la Coopération danoise qui intervient dans 3 pays : Mali, Burkina Faso et Niger, dans des communes de la zone sahélo-soudanienne. L'objectif global est de contribuer à une résilience, une sécurité alimentaire et des revenus des ménages agricoles et agropastoraux accrus grâce à des institutions et organisations décentralisées efficaces pour une prestation de services, une gestion des ressources naturelles et des terres et un développement économique total améliorés.*

La présente note thématique propose une démarche pour mieux réussir la négociation sociale autour du foncier rural. Elle sera structurée autour de six grandes étapes, à savoir : un diagnostic initial du potentiel, une sensibilisation des populations des villages des sites potentiels, une reconnaissance sociale et technique du site à aménager, des sessions d'information sur les opportunités de sécurisation et de gestion foncière offertes par les lois, une négociation des types de sécurisation et une négociation foncière proprement dite. Ces étapes seront décrites en précisant les résultats attendus, les acteurs impliqués, leur rôle et les points sur lesquels se concentrer.

## 3 Besoin d'une dynamique sociale plus inclusive

Au Burkina Faso, la plupart des investissements ou aménagements en milieu rural sont réalisés sur des espaces n'ayant pas fait l'objet de clarification de leur statut foncier. Cette pratique prête le flanc à la remise en cause ou la reprise des espaces aménagés par les possesseurs fonciers traditionnels.



En effet, les investissements ou aménagements reposent avant tout sur le foncier. Leur réalisation nécessite une approche inclusive et participative qui assure la prise en compte des intérêts des différents groupes d'acteurs locaux (agriculteurs, éleveurs sédentaires ou transhumants, hommes, femmes, migrants, autochtones). Cette approche inclusive et participative est une garantie de leur utilisation durable et pacifique. Elle implique une démarche itérative associant toutes les couches de la communauté et les acteurs d'appui-conseil à des étapes spécifiques en fonction du rôle et des responsabilités des acteurs.

L'importance que revêt la négociation réussie d'accords fonciers préalables avant tout aménagement apparaît comme un message clé<sup>1</sup> de la recherche-action de 2022. De plus, la très grande importance accordée à la formalisation des droits fonciers a le plus souvent été une source de conflits entre les acteurs locaux<sup>2</sup>. Il est donc nécessaire de mieux réussir la négociation foncière pour assurer une acceptation sociale par tous des droits fonciers sur l'espace concerné.

#### 4 Recommandation pour Pro-ARIDES

Dans le cadre des activités de Pro-ARIDES, il a également été constaté que des investissements ou aménagements en milieu rural ont été réalisés sur des espaces dont le statut foncier n'a pas été clarifié. On s'expose donc à un risque de non-durabilité et d'utilisation conflictuelle des investissements du programme. Il s'agit notamment des aménagements des « Zipellés<sup>3</sup> » et des jardins nutritifs et communautaires, caractéristiques des sites des bas-fonds.

Pour contribuer à assurer une meilleure durabilité des futurs investissements, la présente note technique propose une démarche de mobilisation des acteurs à des étapes clés dans le cadre de la négociation sociale autour du foncier rural. Cette note constitue un outil de travail, notamment pour les agents de terrain du Pro-ARIDES.



*Photo 1 : Concertation entre possesseurs fonciers et autorités coutumières et traditionnelles sur leur engagement dans le processus d'aménagement et de gestion du bas-fond rizicole. Village de Baniou, commune de Gomponsom, Province du Passoré en 2022<sup>4</sup>*

<sup>1</sup> Cf. rapport de la recherche-action sur la gestion des ressources naturelles et foncières (GRNF), p. 15

<sup>2</sup> Cf. rapport de la recherche-action sur la gestion des ressources naturelles et foncières (GRNF), p. 16

<sup>3</sup> En langue mooré, *Zipellés* signifie, clairière, terre dégradée nue

<sup>4</sup> Crédit photographique : GANABA Yacouba



## 5 Un parcours social mobilisateur

Pour réussir la négociation sociale autour du foncier rural, il convient, dans la mesure du possible, de respecter les étapes suivantes. À noter toutefois que ces étapes se complètent et qu'il pourra y avoir des va-et-vient entre certaines étapes.

### 5.1 *Diagnostic initial du potentiel*

Cette étape consiste à rechercher un ensemble d'informations préalables, nécessaires pour comprendre la situation sur le terrain (état des lieux). Elle vise à faire une cartographie des aménagements existants, identifier les sites de bas-fonds qui peuvent faire l'objet d'un aménagement, trouver un terrain d'entente sur les sites à aménager, et obtenir l'adhésion au processus des dirigeants coutumiers (chef de village, chef de terre, chefs de lignage). Il existe quatre groupes d'acteurs qu'il est important de mobiliser dans cette étape, à savoir les collectivités territoriales, les partenaires, l'État, les communautés/autorités coutumières et religieuses et les organisations professionnelles de producteurs (OP) dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et de l'élevage.

### 5.2 *Sensibilisation des populations des villages des sites potentiels*

Cette deuxième étape du processus de négociation foncière consiste à renforcer l'information des acteurs locaux concernés par les aménagements de bas-fonds. Elle doit aboutir à l'acceptation du processus par les populations locales. Les acteurs les plus impliqués dans cette étape sont la commune, les services techniques déconcentrés (STD), les dirigeants coutumiers, les OP, la population, le Conseil villageois de développement (CVD), la Commission foncière villageoise (CFV) et les partenaires. Leur rôle consiste essentiellement à mobiliser les populations locales pour favoriser leur adhésion. La réussite de cette étape nécessite d'impliquer l'ensemble des représentants des familles ou lignages.

### 5.3 *Reconnaissance sociale et technique du site à aménager*

Cette étape consiste à aller sur le terrain pour acquérir des connaissances plus précises sur le site à aménager. Ces connaissances concernent la superficie du site, sa position par rapport aux villages alentour, les personnes qui travaillent sur le site (activités réalisées) ainsi que l'estimation de la valeur économique des activités menées.

Cette étape permet d'avoir les premières informations sur la possibilité technique d'aménager le site. Elle donne aussi des informations sur le statut social des exploitants du site. La reconnaissance sociale et technique du site à aménager se réalise par une équipe composée de techniciens (topographe, sociologue, technicien en aménagement rural, etc.).

### 5.4 *Sessions d'information sur les opportunités de sécurisation et de gestion foncière*

Ces sessions consistent à donner une diversité d'informations sur les possibilités de sécurisation et de gestion. Elles permettent aux populations d'avoir un meilleur aperçu des avantages que présentent les différentes possibilités de sécurisation de leurs droits. Les acteurs chargés de conduire ou de faciliter ces sessions sont la commune à travers son service foncier rural (SFR) ou le bureau domanial (BD) et les STD qui accompagnent le SFR/BD dans les sessions en apportant des informations spécifiques à leur domaine d'activités. Les partenaires assurent un soutien technique, organisationnel et financier. Quant aux populations, elles participent au partage des informations sur les possibilités de sécurisation foncière.

Un des facteurs de réussite de cette étape est l'utilisation des canaux appropriés en milieu rural. Il s'agit, entre autres, de théâtres fora et d'émissions interactives, qui peuvent être couplés à des sessions de formation.



*Photo 2 : Emission interactive sur la démarche d'élaboration d'une charte foncière locale à la radio Tin Tua de Fada N'Gourma en 2022<sup>5</sup>.*

### 5.5 *Négociation des types de sécurisation foncière*

Cette étape intervient à la suite de plusieurs concertations antérieures. Elle consiste à recenser les types de sécurisation qui auront été retenus par et pour l'ensemble des acteurs exploitants du bas-fond à aménager (possesseurs fonciers concernés, exploitants non-possesseurs). Les acteurs impliqués dans cette étape de négociation sont la commune à travers son SFR/BD. Il s'agit également du CVD, de la CFV, des OP et du partenaire. Une attention particulière doit être apportée à la qualité de l'accompagnement lors des discussions à mener. Par ailleurs, à cette étape, il faut prévoir un temps de discussion interne au sein des ménages et des communautés villageoises. Ce temps de discussion est nécessaire pour obtenir des ententes entre les membres des ménages et des communautés, notamment en ce qui concerne les types et formes de sécurisation des droits fonciers.

### 5.6 *Négociation foncière du site*

Cette étape consiste à réaliser une cartographie consensuelle, basée sur les levés de parcelle dans le site de bas-fond avec une délimitation par de simples repères visibles (piquetage, marquage à la peinture). Un résultat important de cette étape est l'identification consensuelle des différents types de compensation.

Les acteurs responsables de cette étape sont le SFR/BD, le receveur des domaines et de la publicité foncière (RDPF), les STD, les OP, les CFV, les commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV) et le partenaire. Leur rôle principal concerne l'enquête parcellaire, l'établissement de l'acte de cession amiable des droits fonciers (ACADF). Pour les choix de sécurisation à travers l'attestation de possession foncière rurale (APFR), une demande de constatation publique contradictoire est alors faite.

<sup>5</sup> Crédit photographique : BAKYONO B. Armand



La bonne fin de cette sixième étape de négociation foncière permet d'aller vers une sécurisation formelle du site à aménager. Il peut s'agir soit de faire le bornage/procéder à l'immatriculation, soit d'émettre la constatation publique contradictoire de possession foncière rurale. Le bornage/l'immatriculation sera l'option retenue si la négociation foncière aboutit à faire du site de bas-fond à aménager une ressource publique qui appartienne au patrimoine d'une collectivité territoriale donnée (commune ou région). Par contre, la constatation publique contradictoire de possession foncière rurale sera engagée au cas où le bas-fond à aménager serait destiné à appartenir à une personne privée légalement constituée, par exemple, une organisation communautaire de base.

Le tableau ci-dessous résume les six étapes clés d'un processus de négociation sociale pour la clarification du statut foncier d'un site à aménager en milieu rural. Ces six étapes sont à conduire avec parfois des va-et-vient. Il ne s'agit donc pas d'un déroulement linéaire simple, comme le montre la flèche à double sens. Les six étapes sont présentées pour illustrer le cas où le dialogue social arrive à son terme de façon concluante. Les étapes du processus ont des durées variables d'une localité à une autre en fonction des enjeux fonciers spécifiques. Dans la pratique, lors de l'utilisation de cette démarche de dialogue social, il incombe aux acteurs facilitateurs du processus de noter la durée des étapes et les raisons de ces durées spécifiques, pour chaque cas de figure. Ces facilitateurs du processus sont en l'occurrence les animateurs et superviseurs fonciers dans les zones d'intervention du Pro-ARIDES.

**Tableau 1 : Étapes clés de la négociation sociale autour du foncier rural**

Étapes clés	Principaux résultats	Points à surveiller
1. Diagnostic initial du potentiel	Une vue d'ensemble des sites aménageables est faite	Impliquer les acteurs des villages et des communes
2. Sensibilisation des populations des villages des sites potentiels	Une bonne diffusion de l'information au sein de la population est assurée	S'assurer que tous les chefs de lignage des ménages sont impliqués
3. Reconnaissance sociale et technique du site	Les connaissances des exploitants et le contour du site sont affinés	Vérifier que la liste des exploitants est fiable et validée
4. Sessions d'information sur les opportunités de sécurisation et de gestion foncière	Les populations concernées connaissent mieux les possibilités de sécurisation et de gestion de leur site	S'assurer que tous les chefs de lignage sont impliqués, ainsi que les chefs coutumiers
5. Négociation des types de sécurisation foncière	Les exploitants concernés font le choix des types de sécurisation	S'assurer que tous les chefs de lignage sont impliqués
6. Négociation foncière d'un site de bas-fond à aménager	Les options de sécurisation sont retenues de façon consensuelle	S'assurer que tous les chefs de lignage sont impliqués

À l'issue de l'une des options de sécurisation, interviendront les études techniques d'aménagement (avant-projet sommaire, avant-projet détaillé, études d'impact environnemental et social).



## 6 Conclusion et perspectives

La présente note sur la négociation sociale autour du foncier rural est à utiliser en situation réelle dans la zone d'intervention du Pro-ARIDES. Cette utilisation permettra d'améliorer la pratique de négociation qui reste encore faible, bien que nécessaire, pour assurer une inclusion des acteurs locaux dans les dynamiques d'aménagement des ressources de leur espace de vie. En effet, le processus de dialogue social autour du foncier rural est une démarche indispensable pour s'assurer que les aménagements se font en tenant compte des besoins des différents groupes d'acteurs sociaux dans les villages (agriculteurs, éleveurs/pasteurs, hommes, femmes, jeunes, migrants, autochtones).

Cette note a été élaborée en prenant en compte l'exemple concret de bas-fonds à aménager. Son déroulement fait en sorte que les acteurs locaux décident ensemble d'une perspective de sécurisation formelle éventuelle des aménagements de leur terroir. Cela assure la durabilité des aménagements qui seront réalisés et cela garantit que leur utilisation se fera de manière pacifique parce qu'ils auront été mis en place de façon vraiment inclusive. Par ailleurs, l'avantage de cette approche est que les décisions d'aménagement des ressources locales d'utilisation commune comme les bas-fonds sont prises dans le cadre d'une vision de l'aménagement du terroir.

Par conséquent, nous recommandons que l'utilisation de ce processus de dialogue social autour du foncier rural fasse l'objet d'expériences pilotes dans quelques villages des zones d'intervention du Pro-ARIDES au cours de l'année 2023. Une expérimentation pilote de ce processus de dialogue social pourrait se faire à l'échelle d'un terroir avec une approche qui prendrait en compte l'aménagement d'une ressource locale d'utilisation commune (un bas-fond) dans son environnement local. À l'épreuve du terrain, la documentation du processus permettra de tirer des leçons pour un ajustement conséquent de cette approche. Cet éventuel ajustement permettrait d'avoir une démarche éprouvée qui constituerait une phase en amont pour mieux préparer les dynamiques de formalisation éventuelle des droits fonciers des bas-fonds à aménager, ou tout autre espace de ressources d'utilisation commune. Enfin, une utilisation pilote de ce processus permettrait à des agents de terrain du Pro-ARIDES d'améliorer leurs pratiques d'accompagnement des démarches de sécurisation des espaces à aménager. Les leçons apprises seront aussi propices à la formulation d'idées pratiques concernant l'accompagnement éventuel de la régularisation de sites déjà aménagés ou en cours d'aménagement sans clarification préalable de leur statut foncier.



Pro-ARIDES

**Auteurs :**

Bala Wenceslas SANOU  
Président de IRI  
[sanoubala65@yahoo.fr](mailto:sanoubala65@yahoo.fr)

Marius DAMIBA  
consultant indépendant  
[damibamarius@gmail.com](mailto:damibamarius@gmail.com)

Salfo ZALLE  
Chargé de Projet Pro-ARIDES à ONF-BF  
[zalle.salfo@yahoo.fr](mailto:zalle.salfo@yahoo.fr)

Yacouba GANABA  
Superviseur « Foncier » Pro-ARIDES à ONF-BF  
[ya-cou\\_ganaba@yahoo.fr](mailto:ya-cou_ganaba@yahoo.fr)



Ministry of Foreign Affairs of the  
Netherlands



MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES DU DANEMARK  
*Danida*



WAGENINGEN  
UNIVERSITY & RESEARCH



KIT Royal  
Tropical  
Institute



ONF-BF  
OBSERVATOIRE NATIONAL DU FONCIER AU BURKINA FASO